



CAHIER DES CHARGES

CONCEPTION GRAPHIQUE ET IMPRESSION D'UN CARNET D'OBSERVATIONS POUR LES ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

ARTICLE 1 : DEFINITION DU PROJET

Le Parc national des Pyrénées s'est engagé depuis 2012 dans le programme national des Atlas de la biodiversité communale porté par le Ministère en charge de l'écologie.

En aire d'adhésion du Parc national, seize communes ont souhaité s'engager dans la démarche. Après une phase d'inventaire, les données sont analysées et une phase de valorisation est engagée par les biais d'actions de sensibilisation de la population et de la réalisation d'un livret d'Atlas de la biodiversité communale à l'attention des aménageurs, élus et conseil municipal notamment mais aussi du grand public.

Le Parc national des Pyrénées a répondu en 2020 à un appel à projet de l'Office français de la biodiversité pour poursuivre ce partenariat avec les collectivités locales en continuant le déploiement du programme des atlas de la biodiversité communale.

Le programme comprend tout à la fois :

- la constitution d'un réseau regroupant les communes en atlas de la biodiversité communale de son territoire
- la valorisation des données naturalistes recueillies sur dix communes sous forme d'un atlas de la biodiversité communale,
- la réalisation d'un nouvel atlas sur un regroupement de cinq communes.

En complément, il sera proposé à ces communes des animations à destination du grand public dans chaque commune.

L'objet de cette consultation est de concevoir un carnet d'observations qui sera remis aux habitants et aux scolaires de ces communes afin de les associer au projet et de les impliquer dans la phase d'inventaire.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION TECHNIQUE

La consultation porte sur la conception graphique, l'impression et la livraison d'un carnet d'observations utilisé dans le cadre des atlas de la biodiversité communale.

Elle est ainsi détaillée :

1. Conception graphique d'un carnet d'observations des atlas de la biodiversité communale du Parc national des Pyrénées

Le carnet d'observations sera remis gratuitement aux habitants et aux scolaires des communes lors des animations proposées et lorsque les agents du Parc tiendront des stands de sensibilisation lors d'évènements, foire, fête, etc.

Outils de sensibilisation et de terrain, il se doit d'être séduisant, pratique maniable et suffisamment solides pour être manipulé à de nombreuses reprises.

Le carnet d'observations devra être conçu dans le respect d'une identité graphique développée pour les atlas de la biodiversité communale du Parc national des Pyrénées (*logotype, affiche*).

Un appel d'offre est en cours pour la conception d'une ligne graphique, du logotype et des affiches accompagnant le projet. Il est disponible sur www.pyrenees-parcnational.fr

En début de phase de conception, le prestataire proposera au Parc national des Pyrénées plusieurs orientations graphiques possibles qui se réserve le droit d'y proposer des modifications.

Dans un souci de valorisation du programme des atlas de la biodiversité communale, la mise en page accordera une large place à l'iconographie (*dessins, peintures, photos*). Le Parc national des Pyrénées fournira au prestataire les textes et les illustrations sous forme de fichiers informatiques. Le prestataire devra réaliser un travail de valorisation graphique de ces éléments.

Le carnet, comprendra quarante pages dont des pages de présentation du programme des atlas de la biodiversité communale, des conseils, des présentations des espèces pouvant être observées mais aussi des pages identiques permettant à l'utilisateur d'effectuer des prises de notes lors de ses sorties.

Le carnet sera en quadrichromie. Les pages seront imprimées en recto-verso.

Il est proposé que le carnet soit au format A5 (*format paysage*).

Une couverture semi-rigide (*minimum 300 grammes*) viendra solidifier le carnet.

Enfin, le Parc national des Pyrénées se réserve le droit d'apporter des modifications à la maquette proposée par le prestataire. La version finale est validée par le Parc national des Pyrénées avec signature d'un bon à tirer. L'étape finale de fabrication est engagée après signature du bon à tirer.

2. Impression et livraison des carnets d'observations des atlas de la biodiversité communale du Parc national des Pyrénées

La fabrication se fera dans la quantité suivante :

4 500 livrets de quarante pages

Ce carnet d'observations sera :

- de quarante pages, couvertures comprises,
- imprimé sur du papier recyclé ou PEFC, papier Cyclus ou équivalent de 300 grammes minimum pour la couverture et 130 grammes pour les pages intérieures
- en quadrichromie et imprimées en recto-verso.

Deux types de reliures pourront être proposés par la prestataire : spirale et deux points métal.
La reliure sera positionnée sur le côté court.

Une attention particulière sera portée à l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement dans une démarche d'écoresponsabilité.

3. La transmission des fichiers

Le prestataire fournira les fichiers sources au Parc national.

Il fournira également les fichiers des maquettes en fichier Pdf (*HD et BP*).

4. Livraison

La livraison est effectuée :

◇ au Parc national des Pyrénées, 2 rue du IV septembre - 65007 TARBES

La livraison, qui s'effectue de plain-pied, est à la charge du transporteur prestataire. Elle relève de sa seule responsabilité.

Le conditionnement pour la livraison se fera dans des cartons et sans emballage plastique.

ARTICLE 3 : PROPRIETE

Le Parc national des Pyrénées est propriétaire de la maquette, tous les droits lui étant cédés pour une durée illimitée.

ARTICLE 4 : DELAIS

Les carnets d'observations devront être livrés avant le vendredi 17 septembre 2021 à 16 heures.

ARTICLE 5 : PROPOSITION FINANCIERE & TECHNIQUE

Tous les postes suivants seront chiffrés, poste par poste en valeur hors taxes et toutes taxes comprises :

1. Conception graphique du carnet d'observations,
2. Impression des 4 500 exemplaires du carnet d'observations,
3. Fourniture des fichiers sources,
4. Fourniture des fichiers PDF,
5. Livraison des 4 500 exemplaires,
6. Total général

Si l'organisme qui répond à la présente consultation n'est pas assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée, il fournira une attestation rédigée par les services fiscaux compétents mentionnant l'article du code général des impôts justifiant de l'exemption. Cette attestation sera jointe à la réponse à la présente consultation.

Chaque poste fera l'objet d'un devis détaillé permettant d'identifier, pour chacune des prestations, le prix unitaire hors taxes et toutes taxes comprises et les détails techniques.

Une éventuelle remise commerciale sera spécifiée (*pourcentage, montant hors taxes et toutes taxes comprises*) pour chaque poste ou sur la globalité du devis.

ARTICLE 6 : CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Les offres seront examinées et classées en fonction des critères suivants :

- conformité de l'offre aux dispositions du présent cahier des charges,
- références professionnelles qualitatives de l'entreprise au vu de travaux similaires antérieurs,
- fabrication de produits similaires,
- démarche écoresponsable
- prix, hors taxes et toutes taxes comprises, de chacun des postes et de l'ensemble.

Il n'y pas de hiérarchie entre les critères. Le rapport qualité de l'offre, références et prix sera privilégié. La commande sera attribuée après mise en concurrence entre les différents prestataires ayant déposé une offre.

ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Des informations techniques et administratifs complémentaires peuvent être obtenues au siège du Parc national des Pyrénées auprès de :

Madame Eloïse DEUTSCH
Chargée de mission sensibilisation au Parc national des Pyrénées
Parc national des Pyrénées
Villa Fould
2, rue du IV septembre
65000 TARBES
Tél. : 00 33 5 62 54 16 96
Mobile : 00 33 6 70 37 28 89
E-mail : eloise.deutsch@pyrenees-parcnational.fr

ARTICLE 8 : ENVOI DES PROPOSITIONS

Les propositions sont à adresser à :

Monsieur le Directeur
Parc national des Pyrénées
2 rue du IV septembre
Boite postale 736
65007 TARBES CEDEX

Les propositions sont formulées obligatoirement par écrit, **avant le vendredi 16 avril 2021**, à 12 heures, date de réception des offres à l'adresse figurant en supra, quel que soit le mode de transmission, et doivent comporter :

1. un devis rédigé,
2. une description des prestations fournies en réponse au présent cahier des charges,
3. une copie du présent cahier des charges approuvée et paraphée par le prestataire,
4. un document faisant apparaître le numéro SIRET ou SIREN,
5. les statuts ou la raison juridique du prestataire candidat,
6. une liste de référence ou de référents,
7. une attestation de régularité fiscale (*DC7 ou document équivalent en cours de validité*),
8. si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée : une attestation signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée.

ARTICLE 9 : MODALITES D'EXECUTION

Toute proposition complète, reçue dans les délais, sera examinée et fera l'objet d'une réponse écrite positive ou négative.

Le prestataire retenu se verra proposé un bon de commande qui sera signée par Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées. Il reprendra notamment les dispositions indiquées dans le présent cahier des charges et fixera par ailleurs toutes les dispositions financières et administratives règlementaires. L'exécution de la commande relève de la comptabilité publique. Ce bon de commande donnera lieu à un paiement final après constatation du service fait. Il n'est pas prévu et possible de verser un acompte à la commande. Les paiements se font, à exercice fait conformément aux règles de la comptabilité publique. Le mode de règlement choisi par le Parc national des Pyrénées est le virement administratif dans les termes fixés par le décret n°2002 – 231 du 21 février 2002.

L'unité monétaire est l'€.

A Tarbes, le jeudi 11 mars 2021